

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE WINGLES
COMMUNE DE GRENAY

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay
Séance ordinaire du Jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi treize avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence Monsieur Christian **CHAMPIRE**, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de Membres

Au conseil : 17

Présents : 11

Procurations : 4

Absents : 2

PRESENT(ES) : Mr C. CHAMPIRE – Mme C. BUISSETTE – Mme N.LEROY – Mme C.WASIKOWSKI – Mme D.DUVEAU – Mme M.DUPOUY – Mme M.LEBLOND – Mme A.PONCHEL – Mr JB.DETOEUUF – Mr G.IBBA – Mr A.LEROY

DATE DE LA CONVOCATION

30/03/2023

EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme P. SCHIRRU donne procuration à Mme C. WASIKOWSKI
- Mr V. TENTELIER donne procuration à Mr G. IBBA
- Mme A. LELIEUX donne procuration à Mme C. BUISSETTE
- Mme A.M VINCENT donne procuration à Mme N. LEROY

ABSENTS EXCUSES : Messieurs J. VOULIOT – M. BOUCHEZ

DELIBERATION N° 05-2023 RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 94-504 du 22 juillet 1994,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2020 approuvant le budget primitif de l'année 2022,

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Considérant que pour ce faire, le Président doit quitter la séance sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2022,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement doit faire ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après avoir entendu le Président, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du CCAS arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes		
		Résultat à la clôture 2022	Excédent reporté 2021	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	234 168,43 €	219 701,68 €	143 950,71 €	363 652,39 €

Investissement	1 225,79 €	2 211,32 €	5 387,16 €	7 598,48 €
----------------	------------	------------	------------	------------

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2022.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.

Le Président

Christian CHAMPIRE

